

11 février 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le onze février deux-mille-treize (11 février 2013) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 6 février 2013.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. **RÉS. 020.02.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 FÉVRIER 2013
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

1. **Prière / Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Financement des règlements numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222, pour un total de 1 020 000 \$ - financement par billet;
 - 5.2 Financement des règlements numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222, pour un total de 1 020 000 \$ - adjudication du contrat;
6. **Période de questions et réponses**
7. **Levée de la séance**



Adoptée

5.1 RÉS. 021.02.2013 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2005-106, 2011-202 ET 2012-222, POUR UN TOTAL DE 1 020 000 \$ - FINANCEMENT PAR BILLET

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 1 020 000 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2005-106	721 600 \$
2011-202	69 900 \$
2012-222	228 500 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 020 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 février 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	89 500 \$
2015.	92 400 \$
2016.	94 800 \$
2017.	97 700 \$
2018.	100 600 \$ (à payer en 2018)
2018.	545 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Labelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 février 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée



5.2

**RÉS. 022.02.2013 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS
2005-106, 2011-202 ET 2012-222, POUR UN TOTAL
DE 1 020 000 \$ - ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Rouge pour son emprunt du 20 février 2013 au montant de 1 020 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2005-106, 2011-202 et 2012-222, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

89 500 \$	2.75 %	20 février 2014
92 400 \$	2.75%	20 février 2015
94 800 \$	2.75%	20 février 2016
97 700 \$	2.75%	20 février 2017
645 600 \$	2.75%	20 février 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

6.

RÉS. 023.02.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 35.

Adoptée

(signature)
Gilbert Brassard
Maire

(signature)
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(signature)
Gilbert Brassard
Maire